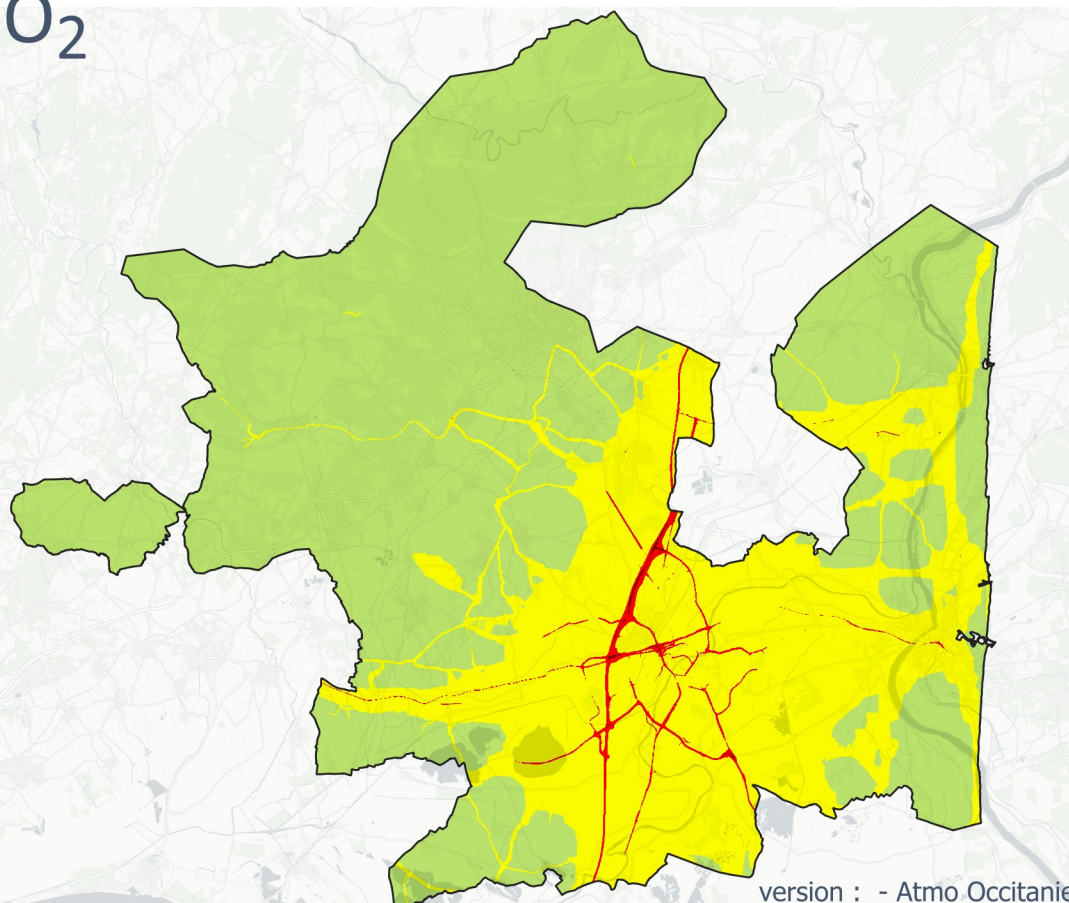


CU Perpignan Méditerranée Métropole - 2024

Carte Impact Sanitaire : Zone à enjeux Air & Santé

NO₂



Situation du NO₂ pour la protection de la santé

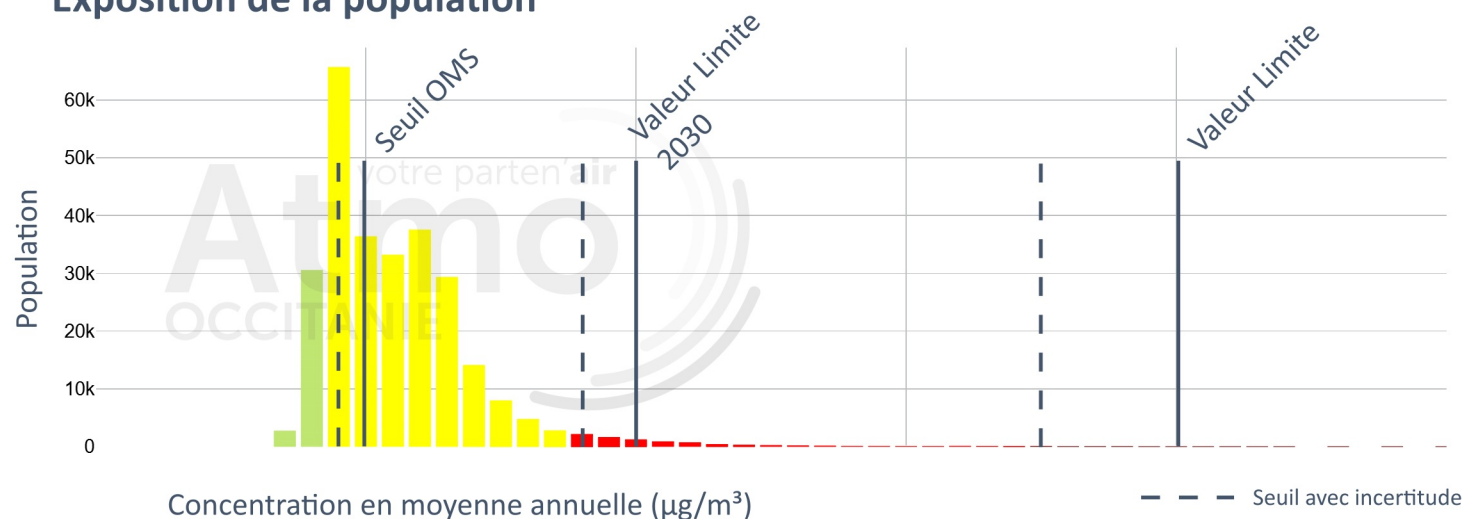
- < Seuil OMS (10µg/m³)
- > Seuil OMS (10µg/m³)
- > Valeur Limite 2030 (20µg/m³)
- > Valeur Limite (40µg/m³)



Les valeurs de référence

En 2024, entre <100 et 200 habitants sont exposés au-delà de la **Valeur Limite** (>40µg/m³ en moyenne annuelle).
Entre 4 400 et 8 150 habitants sont exposés au-delà de la **Valeur Limite 2030** (>20µg/m³ en moyenne annuelle).
Entre 174 100 et 239 750 habitants sont exposés au-delà du **Seuil OMS** (>10µg/m³ en moyenne annuelle).

Exposition de la population





Organisation Mondiale de la Santé



Réglementations Européennes



Réglementations Françaises

Ligne directrice pour
la protection de la santé

Valeur limite pour
la protection de la santé

Moyenne annuelle

Entre
174 100 et **239 750**
habitants exposés
à plus de **10µg/m³**

Entre
4 400 et **8 150**
habitants exposés
à plus de **20µg/m³**

Entre
<100 et **200**
habitants exposés
à plus de **40µg/m³**

A quoi sert cette carte ?

- Cette carte permet d'apporter une information sur la **situation** vis-à-vis **des seuils réglementaires et OMS** à destination du citoyen et des collectivités locales.
- Chaque carte correspond à **une seule année** de modélisation pour **un seul polluant**.

Comment est calculée l'exposition de la population ?

- La première étape consiste à établir une cartographie des **moyennes annuelles** afin d'y définir les **zones en dépassement** des valeurs de référence.
- L'intersection de ces **zones en dépassement** avec les bâtiments résidentiels issus de la méthodologie MAJIC fournie par le LCSQA permet de quantifier le nombre de personnes exposées en sommant la population de chaque bâtiment sélectionné.
- Sur la base de la cartographie, les surfaces en dépassement et le nombre de personnes exposées au-delà des valeurs de références sont quantifiés en intégrant les incertitudes maximales estimées (météo, mesures, modélisations...). Celles-ci sont de 10% pour le Dioxyde d'azote (NO₂).
- Les valeurs de référence utilisées :
 - Les valeurs réglementaires actuelles (**VL**) sont définies dans le **Code de l'Environnement**.
 - Les valeurs réglementaires européennes sont définies dans la **nouvelle Directive Européenne (VL 2030)**. Elles correspondent à des valeurs à atteindre d'ici 2030, dans l'objectif de rendre l'environnement exempt de toute pollution nocive d'ici 2050.
 - Les valeurs de l'Organisation Mondiale de la Santé (**Seuils OMS**) correspondent à des recommandations sanitaires.

i

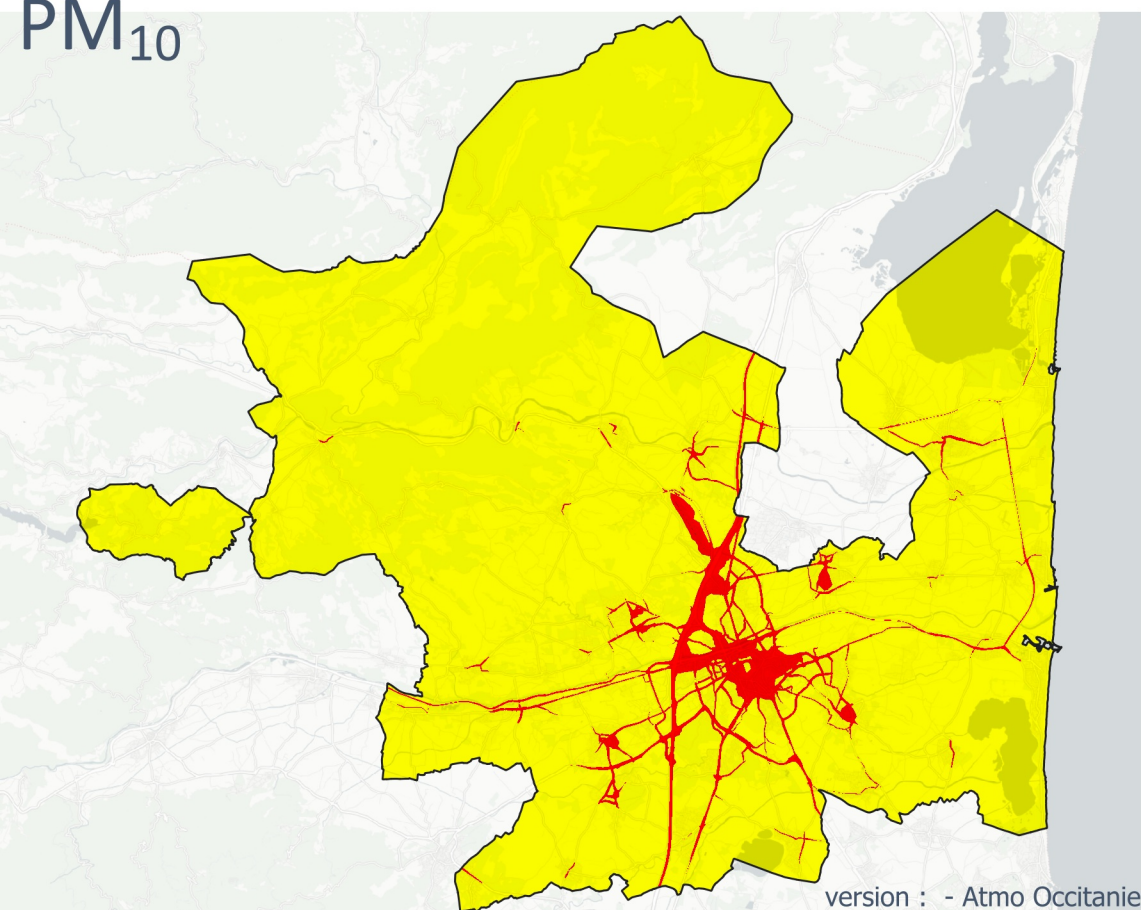
Pour aller plus loin



CU Perpignan Méditerranée Métropole - 2024

Carte Impact Sanitaire : Zone à enjeux Air & Santé

PM₁₀



Situation du PM₁₀ pour la protection de la santé

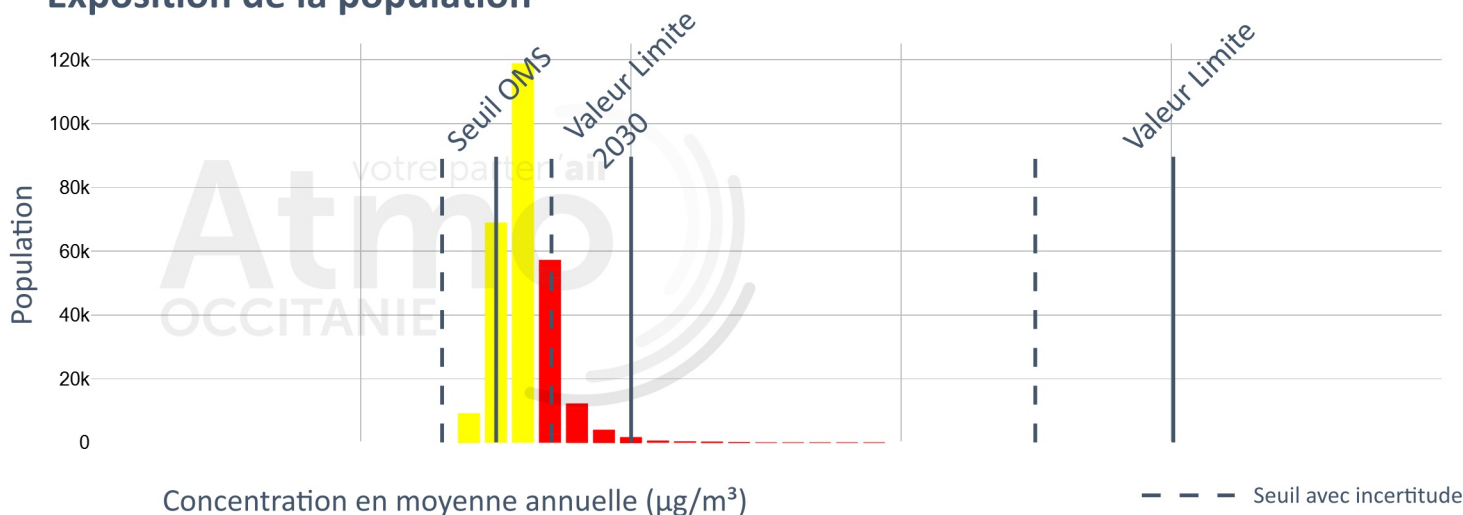
- < Seuil OMS (15µg/m³)
- > Seuil OMS (15µg/m³)
- > Valeur Limite 2030 (20µg/m³)
- > Valeur Limite (40µg/m³)



Les valeurs de référence

En 2024, **aucun** habitant exposé au-delà de la **Valeur Limite** (>40µg/m³ en moyenne annuelle).
Entre **2 700** et **76 100** habitants sont exposés au-delà de la **Valeur Limite 2030** (>20µg/m³ en moyenne annuelle).
Entre **263 850** et **273 000** habitants sont exposés au-delà du **Seuil OMS** (>15µg/m³ en moyenne annuelle).

Exposition de la population





Organisation Mondiale de la Santé



Réglementations Européennes



Réglementations Françaises

Ligne directrice pour
la protection de la santé

Valeur limite pour
la protection de la santé

Moyenne annuelle

Entre

263 850 et **273 000**

habitants exposés
à plus de **10µg/m³**

Entre

2 700 et **76 100**

habitants exposés
à plus de **20µg/m³**

0

habitant exposé
à plus de **40µg/m³**

A quoi sert cette carte ?

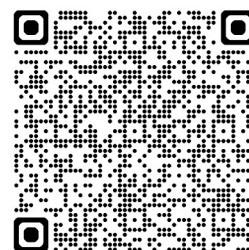
- Cette carte permet d'apporter une information sur la **situation** vis-à-vis **des seuils réglementaires et OMS** à destination du citoyen et des collectivités locales.
- Chaque carte correspond à **une seule année** de modélisation pour **un seul polluant**.

Comment est calculée l'exposition de la population ?

- La première étape consiste à établir une cartographie des **moyennes annuelles** afin d'y définir les **zones en dépassement** des valeurs de référence.
- L'intersection de ces **zones en dépassement** avec les bâtiments résidentiels issus de la méthodologie MAJIC fournie par le LCSQA permet de quantifier le nombre de personnes exposées en sommant la population de chaque bâtiment sélectionné.
- Sur la base de la cartographie, les surfaces en dépassement et le nombre de personnes exposées au-delà des valeurs de références sont quantifiés en intégrant les incertitudes maximales estimées (météo, mesures, modélisations...). Celles-ci sont de 13% pour les particules (PM10).
- Les valeurs de référence utilisées :
 - Les valeurs réglementaires actuelles (VL) sont définies dans le **Code de l'Environnement**.
 - Les valeurs réglementaires européennes sont définies dans la **nouvelle Directive Européenne (VL 2030)**. Elles correspondent à des valeurs à atteindre d'ici 2030, dans l'objectif de rendre l'environnement exempt de toute pollution nocive d'ici 2050.
 - Les valeurs de l'Organisation Mondiale de la Santé (**Seuils OMS**) correspondent à des recommandations sanitaires.

i

Pour aller plus loin

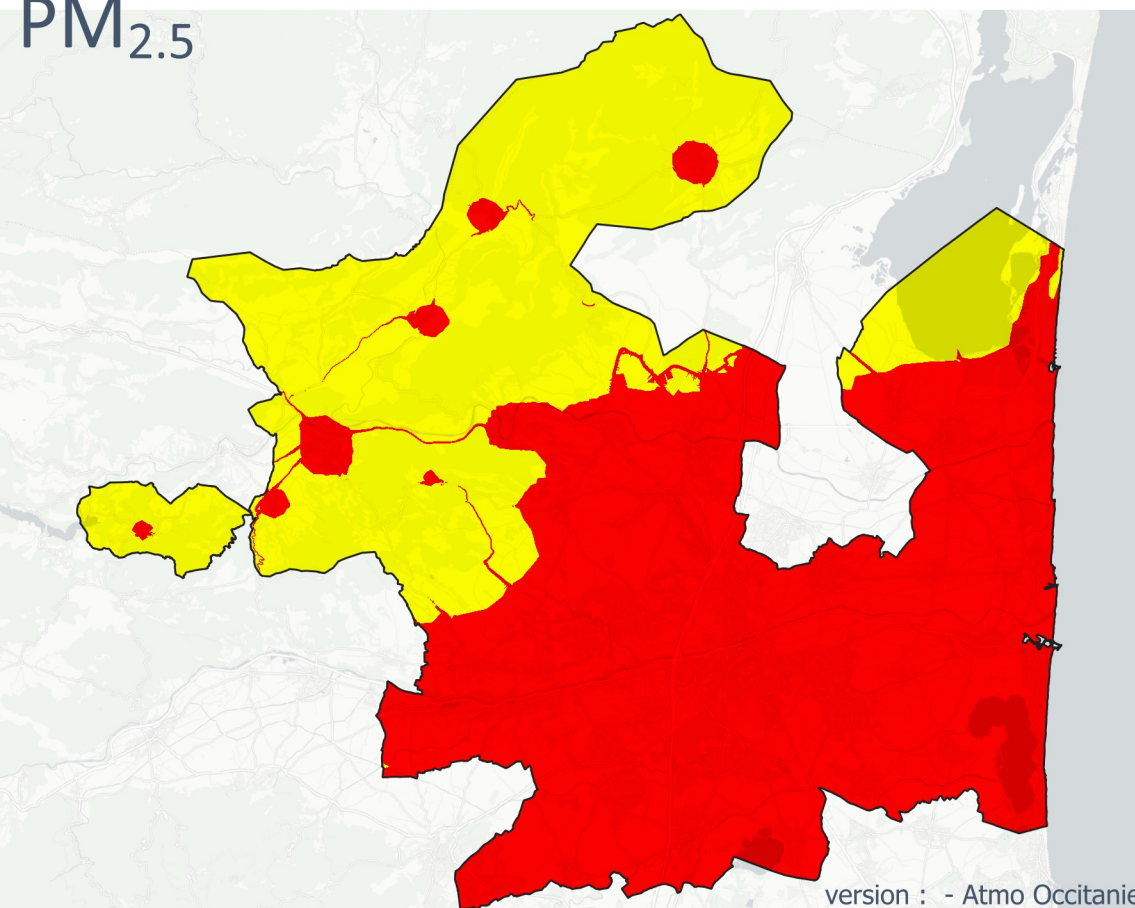


CU Perpignan Méditerranée

Métropole - 2024

Carte Impact Sanitaire : Zone à enjeux Air & Santé

PM_{2.5}



Situation du PM_{2.5} pour la protection de la santé

< Seuil OMS (5µg/m³)

> Seuil OMS (5µg/m³)

> Valeur Limite 2030 (10µg/m³)

> Valeur Limite (25µg/m³)



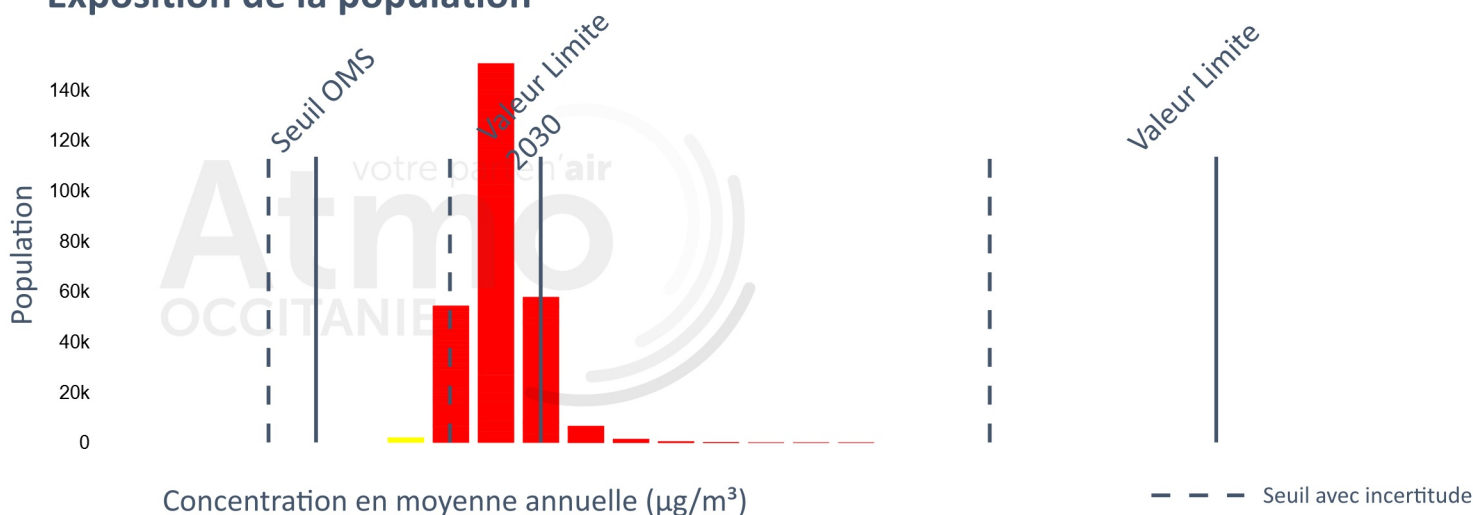
Les valeurs de référence

En 2024, **aucun** habitant exposé au-delà de la **Valeur Limite** (>25µg/m³ en moyenne annuelle).

Entre **66 150** et **271 000** habitants sont exposés au-delà de la **Valeur Limite 2030** (>10µg/m³ en moyenne annuelle).

L'ensemble des habitants du territoire sont exposés au-delà du **Seuil OMS** (>5µg/m³ en moyenne annuelle).

Exposition de la population





Organisation Mondiale de la Santé



Réglementations Européennes



Réglementations Françaises

Ligne directrice pour
la protection de la santé

Valeur limite pour
la protection de la santé

Moyenne annuelle

Entre

273 000

habitants exposés
à plus de **5µg/m³**

66 150 et **271 000**

habitants exposés
à plus de **10µg/m³**

0

habitant exposé
à plus de **25µg/m³**

A quoi sert cette carte ?

- Cette carte permet d'apporter une information sur la **situation** vis-à-vis **des seuils réglementaires et OMS** à destination du citoyen et des collectivités locales.
- Chaque carte correspond à **une seule année** de modélisation pour **un seul polluant**.

Comment est calculée l'exposition de la population ?

- La première étape consiste à établir une cartographie des **moyennes annuelles** afin d'y définir les **zones en dépassement** des valeurs de référence.
- L'intersection de ces **zones en dépassement** avec les bâtiments résidentiels issus de la méthodologie MAJIC fournie par le LCSQA permet de quantifier le nombre de personnes exposées en sommant la population de chaque bâtiment sélectionné.
- Sur la base de la cartographie, les surfaces en dépassement et le nombre de personnes exposées au-delà des valeurs de références sont quantifiés en intégrant les incertitudes maximales estimées (météo, mesures, modélisations...). Celles-ci sont de 20% pour les particules fines (PM2.5).
- Les valeurs de référence utilisées :
 - Les valeurs réglementaires actuelles (**VL**) sont définies dans le **Code de l'Environnement**.
 - Les valeurs réglementaires européennes sont définies dans la **nouvelle Directive Européenne (VL 2030)**. Elles correspondent à des valeurs à atteindre d'ici 2030, dans l'objectif de rendre l'environnement exempt de toute pollution nocive d'ici 2050.
 - Les valeurs de l'Organisation Mondiale de la Santé (**Seuils OMS**) correspondent à des recommandations sanitaires.

i

Pour aller plus loin

